



P.P. CH 3003 Berne Wabern, ODM, Old

Aux Gouvernements cantonaux

Berne, le

Modification de la loi fédérale sur les étrangers concernant le contre-projet indirect à l'« initiative sur le renvoi »

Ouverture de la procédure de consultation

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de justice et police (DFJP), le 14 janvier 2009, de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux concernés.

Un contre-projet indirect doit être opposé à l'initiative populaire « Pour le renvoi des étrangers criminels (initiative sur le renvoi) ». Ce contre-projet consiste en une adaptation de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr). Il reprend les points soulevés par les auteurs de l'initiative en veillant au respect des droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale et du droit international public. Illimitée et inconditionnelle, l'autorisation d'établissement ne doit être délivrée que si l'étranger est bien intégré. Par contre, les autorisations fondées sur le droit des étrangers seront révoquées en cas d'infraction pénale grave.

Vous trouverez en annexe, pour avis, le projet de modification de la LEtr et les explications qui s'y rapportent. Des exemplaires supplémentaires du dossier envoyé en consultation peuvent être téléchargés à partir du site Internet suivant :

<http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html>.

Nous vous sommes reconnaissants de bien vouloir rendre votre avis **d'ici au 15 avril 2009**, par écrit, à l'Office fédéral des migrations, Etat-major Affaires juridiques, Monsieur Dirk Olschewski, 3003 Berne-Wabern.

Afin de faciliter le travail des personnes chargées de l'analyse, nous vous saurions gré de bien vouloir également adresser votre prise de position par courrier électronique, à l'adresse suivante :

Dirk.Olschewski@bfm.admin.ch



Vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, à l'assurance de notre considération distinguée.

Eveline Widmer-Schlumpf
Conseillère fédérale

Annexes :

- Projet soumis à consultation et rapport explicatif (d, f, i)
- Liste des participants à la procédure de consultation (d, f, i)